

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 7 octobre 2014 à 19 h  
Salle du conseil de la mairie d'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy,  
bureau 201**

---

**PRÉSENCES :**

Anie SAMSON, Maire d'arrondissement  
Mary DEROS, Conseillère de la ville - district de Parc-Extension  
Frantz BENJAMIN, Conseiller de la ville - district de Saint-Michel  
Sylvain OUELLET, Conseiller de la ville - district de François-Perrault

**ABSENCES :**

Elsie LEFEBVRE, Conseillère de la ville - district de Villeray

**AUTRES PRÉSENCES :**

Monsieur Stéphane CHÉNIER, Directeur d'arrondissement  
Madame Brigitte BEAUDREault, Directrice des services administratifs  
Madame Isabel ASSUNÇAO, Directrice de la culture / des sports / des loisirs et  
du développement social  
Monsieur Benoit LACROIX, Directeur de l'aménagement urbain et des services aux  
entreprises  
Monsieur Michel JOBIN, Directeur des travaux publics  
Monsieur Mario Frappier, Commandant PDQ 33  
M<sup>e</sup> Danielle LAMARRE TRIGNAC, Chef de division Relations avec les citoyens /  
communications et greffe et Secrétaire d'arrondissement

---

**10.01 - Ouverture de la séance**

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 10.

---

**10.02 - Présentation**

À 19 h 10, le président appelle l'article de l'ordre du jour relatif à « Présentation ». Aucune présentation n'est prévue. L'article soulevé est clos.

---

**CA14 14 0350**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de la séance, tel que proposé.

Adopté à l'unanimité.

**CA14 14 0351**

**Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 septembre 2014, à 18 h 30**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 2 septembre 2014, à 18 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.04

---

**CA14 14 0352**

**Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 septembre 2014, à 19 h**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter et de signer le procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2014, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.05

---

**10.06 - Annonces et dépôt de documents par le conseil d'arrondissement :**

Dépôt d'une résolution de la Ville de Côte Saint-Luc concernant une demande d'aide financière pour la lutte contre l'agrile du frêne.

La conseillère Mary Deros dépose deux lettres en lien avec la coupe d'arbres, non désirée, sur la rue Jarry Ouest et dans le secteur du projet Outremont-Champagneur. Le directeur Benoit Lacroix fournit des informations concernant cette situation.

Le conseiller Sylvain Ouellet annonce un événement qui se tiendra le 23 octobre prochain pour souligner les 25 ans du Centre Lajeunesse.

Il désire également souligner que suite aux travaux d'aménagement à la Maison du citoyen, il recevra les citoyens à la salle 206. Il suggère aux citoyens de prendre rendez-vous.

Le conseiller Frantz Benjamin informe les citoyens que le 24 octobre prochain se tiendra, à la Maison du citoyen, la première édition du Forum sur le développement économique de Saint-Michel, initiative du maire d'arrondissement, du Ministre David Heurtel et de lui-même, qui visera à mobiliser les forces vives de Saint-Michel aux niveaux économique, institutionnel et communautaire afin d'améliorer et de susciter la création d'emplois.

Également, samedi dernier, toujours à l'initiative du Ministre David Heurtel et de madame le maire, une première séance d'entraînement publique s'est tenue dans un ring de boxe afin d'appuyer les initiatives de vie active auprès des citoyens de l'arrondissement. Cet événement sera renouvelé samedi prochain, le 11 octobre 2014.

Aussi, le 7 octobre au matin, les élus ont participé à la première pelletée de terre du Centre Lucien-Guilbault situé dans le district de Saint-Michel qui desservira 300 jeunes du primaire venant en aide aux jeunes ayant des troubles d'apprentissage.

La conseillère Mary Deros désire souligner le 4<sup>e</sup> gala interculturel d'excellence qui a eu lieu samedi le 4 octobre dernier ainsi que le 10<sup>e</sup> anniversaire de Horizon interculturel du Québec. Elle ajoute que le conseiller Frantz Benjamin y a souligné son anniversaire en même temps, et qu'il a reçu une reconnaissance pour son implication auprès des citoyens.

Le maire d'arrondissement Anie Samson souligne que dimanche dernier s'est tenu la clinique de micropuçage de l'arrondissement qui fut un franc succès. Une centaine de citoyens se sont présentés pour bénéficier de ce service gratuit.

Elle souligne également la soirée qui s'est tenue samedi dernier pour les 35 ans du Club Lions (sourds) qui est le seul Club Lions pour les malentendants au Québec et qui est situé dans Villeray.

Elle ajoute que le 23 octobre prochain se tiendra à la Maison du citoyen une assemblée publique de la STM et elle invite les citoyens à y participer.

De plus, elle invite les citoyens à s'inscrire, sur le site de l'arrondissement, à l'info-lettre qui sera distribuée à compter de vendredi à raison d'une fois par mois.

---

### 10.07 - Période de questions du public

À 19 h 25, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions du public ». Les personnes ci-dessous ont adressé des questions :

Conformément à l'article 40 (1) du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-4004), le maire d'arrondissement entendra les trois premiers citoyens désirant intervenir sur le même sujet, pour laisser la chance aux autres citoyens de s'exprimer sur d'autres sujets qui les préoccupent.

Ron Fitzsimmons	Opération Tandem / salle de conseil J.-F. Perrault
Sasha Dyck	Coupe des arbres dans Parc-Extension
Pierre Michaud	Marquage de lignes jaunes – Mesures d'apaisement
Danielle Lemay	Piscine Jarry
Christine Comeau	Dérogation mineure 7220, avenue Henri-Julien
Diane Pelletier	Piétonisation sur de Castelnau
Blaise Rémillard	Piétonisation
Pierre-Paul Tardif	Stationnement réservé aux résidents
Charles Rainville	OSBL
Mary McCutcheon	Patrimoine bâti

À 20 h 25

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de prolonger la période de questions afin de permettre à tous les citoyens inscrits de s'exprimer.

Adopté à l'unanimité.

---

Georges Piriou

Travaux d'aqueduc sur la 9<sup>e</sup> Avenue

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le maire de l'arrondissement déclare la période de questions du public close à 20 h 40.

---

### 10.08- Période de questions des membres du conseil

À 20 h 40, le maire d'arrondissement appelle l'article de l'ordre du jour relatif à la « Période de questions des membres du conseil ». Aucune question n'est soulevée et la période de questions est close.

---

À 20 h 40, le maire d'arrondissement Anie Samson quitte son siège et cède sa place au conseiller Frantz Benjamin.

---

#### CA14 14 0353

**Autoriser les bibliothèques de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à participer au projet « Lire c'est payant » dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec, qui se déroulera du 18 au 25 octobre 2014.**

Il est proposé par Frantz BENJAMIN

appuyé par Mary DEROS  
Sylvain OUELLET

et résolu :

d'autoriser les bibliothèques de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension à participer au projet « Lire c'est payant » dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec, qui se déroulera du 18 au 25 octobre 2014.

Adopté à l'unanimité.

12.01 1142761001

---

---

À 20 h 45, le maire d'arrondissement Anie Samson reprend son siège.

---

#### CA14 14 0354

##### Déclaration relative à la réforme de Postes Canada

ATTENDU QUE Postes Canada a récemment annoncé officiellement la réforme de ses services;

ATTENDU QUE cette réforme implique une augmentation des coûts des envois postaux et l'élimination progressive sur cinq ans du service postal porte à porte;

ATTENDU QUE ce service postal sera remplacé par des boîtes postales communautaires;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a exprimé son inquiétude face aux conséquences que cette réforme aura, entre autres, sur la population vieillissante et les ménages qui comptent sur la livraison du courrier à domicile;

ATTENDU QUE près de 300 000 personnes, soit 16 % de la population de Montréal sont des aînés, que près de 50 000 personnes, soit 8 % de la population, sont des personnes à mobilité réduite et que celles-ci seront directement affectées par cette réforme de ce service essentiel;

ATTENDU QU'il existe près d'un million de portes dans l'agglomération de Montréal comprenant les résidences privées et les entreprises;

ATTENDU QUE plusieurs arrondissements montréalais sont densément peuplés et que l'implantation de boîtes postales communautaires se ferait dans un cadre bâti permettant difficilement cette implantation sur le domaine public;

ATTENDU QUE la présence de ce nouveau mobilier urbain aura un impact sur la circulation, le stationnement, les opérations de déneigement des trottoirs, l'enlèvement des graffitis et les travaux publics en général;

ATTENDU QUE les boîtes communes devront être accessibles 24 heures sur 24 et poseront des enjeux de sécurité;

ATTENDU QUE toute intervention sur le domaine public est de juridiction municipale et qu'il appartient à la Ville de Montréal d'autoriser toute implantation de mobilier et toute occupation du domaine public;

ATTENDU QUE l'annonce de Postes Canada de mettre fin à la livraison du courrier à domicile n'a fait l'objet d'aucune consultation avec la Ville de Montréal;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

de demander à Postes Canada de surseoir à sa décision et d'amorcer le plus rapidement possible un dialogue avec les municipalités qui sont directement touchées par la réforme des services postaux.

Adopté à l'unanimité.

15.01

---

#### CA14 14 0355

#### **Déclaration relative au Plan de développement urbain, économique et social (PDUES).**

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté en septembre 2013 le Plan de développement urbain, économique et social (PDUES);

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement adoptera à sa séance du 7 octobre 2014 les règlements de concordance en lien avec la mise en vigueur du PDUES;

ATTENDU QUE les travaux d'élaboration du PDUES se sont échelonnés sur deux ans et que près de 300 personnes représentant des groupes sociaux, des entreprises et des institutions ont pris part à la démarche participative Ouvrir la voie mise en place par la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE ces consultations avaient pour but de recueillir les commentaires et les suggestions des citoyens pour définir la vision de développement pour le secteur visé par le PDUES et pour établir les interventions requises pour soutenir cette vision;

ATTENDU QUE le PDUES propose un ambitieux plan de mise en Suvre qui consiste notamment :

- au réaménagement du domaine public et des espaces libres;
- au réaménagement du réseau artériel;
- à la création d'un lien dans l'axe de l'avenue de l'Épée vers le campus d'Outremont;
- à la consolidation du réseau cyclable;
- à la mise en place d'un mécanisme financier destiné à soutenir les projets de développement social tel que la création de logements sociaux;
- à l'acquisition de terrains aux fins de parcs et d'espaces verts et à la construction de logements sociaux et communautaires;

ATTENDU QUE des crédits de 300 000 \$ par année sont prévus pour soutenir financièrement les initiatives à portée sociale tel que la création de logements sociaux;

ATTENDU QUE l'Office de consultation publique de Montréal a demandé à trois reprises, dans trois dossiers distincts, que des démarches soient entreprises pour réaménager le domaine public aux abords du métro de Castelnau et pour sécuriser l'intersection de la rue Jean-Talon et de l'avenue du Parc;

ATTENDU QUE l'arrondissement a déjà entrepris des démarches pour accélérer le développement économique et résidentiel dans le secteur visé par le PDUES et que celui-ci comptera bientôt près de 3 200 nouveaux emplois et d'un peu plus de 1 100 nouveaux logements;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

de mandater monsieur Stéphane Chénier, directeur de l'arrondissement, pour qu'il s'adresse à la direction générale de la Ville de Montréal afin de s'informer du calendrier de la mise en œuvre des interventions prévues au PDUES.

Adopté à l'unanimité.

15.02

---

#### **CA14 14 0356**

##### **Proclamation de la Journée internationale des personnes âgées, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.**

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations Unies a désigné le 1<sup>er</sup> octobre comme la journée internationale pour les personnes âgées;

CONSIDÉRANT que cette journée a été célébrée à l'échelle mondiale pour la première fois le 1<sup>er</sup> octobre 1991;

CONSIDÉRANT qu'en désignant une journée spéciale pour les personnes âgées, l'Assemblée reconnaissait leur contribution au développement et attirait l'attention sur un phénomène démographique : le vieillissement de la population;

CONDISÉRANT qu'aujourd'hui un Canadien sur sept est âgé de 65 ans ou plus et que dans 25 ans, près d'un Canadien sur quatre sera un aîné;

CONSIDÉRANT que les aînés jouent un rôle important au sein de nos collectivités au Canada. Ils ont façonné notre pays, fait grandir une génération et combattu pour nos droits et nos libertés. Aujourd'hui, ils continuent à partager leurs connaissances, leur temps et leur expertise;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

de proclamer le 1<sup>er</sup> octobre, « Journée internationale pour les personnes âgées » afin que cette journée nous donne une occasion grandement nécessaire de reconnaître les façons importantes dont les aînés ont contribué, et continuent de le faire, à nos collectivités.

Adopté à l'unanimité.

15.03

---

#### **CA14 14 0357**

##### **Proclamation de la Journée internationale de la musique, le 1<sup>er</sup> octobre 2014.**

ATTENDU QUE l'UNESCO célèbre la Journée internationale de la musique le 1er octobre;

ATTENDU QUE la Journée internationale de la musique a été créée en 1975 par sir Yehudi Menuhin, alors président du Conseil international de la musique;

ATTENDU QUE cette journée a été créée afin d'approfondir la réflexion sur le rôle de la musique;

ATTENDU QUE la Journée internationale de la musique a pour objectifs majeurs de promouvoir la musique parmi tous les membres de la société, de prôner les valeurs de l'UNESCO en matière d'amitié et de paix entre les peuples, de favoriser l'échange d'expériences et l'appréciation mutuelle des différentes approches esthétiques existant dans le monde;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal jouit d'un grand nombre d'organismes qui œuvrent chaque jour pour rendre la musique et ses pouvoirs accessibles aux citoyennes et citoyens;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

de proclamer le 1<sup>er</sup> octobre 2014, « Journée internationale de la musique » sur le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

15.04

---

#### **CA14 14 0358**

##### **Proclamation de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté, le 17 octobre 2014.**

CONSIDÉRANT que la pauvreté demeure une préoccupation fort présente dans notre arrondissement avec plus de 40 % des ménages vivant sous le seuil de faibles revenus;

CONSIDÉRANT que depuis plus de 20 ans, à travers le monde, des milliers de villes et villages marquent en ce 17 octobre la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté;

CONSIDÉRANT que le quartier Saint-Michel souligne depuis 1997 cette journée internationale;

CONSIDÉRANT la nécessité d'unir toutes nos forces afin de faire de réelles avancées dans cette lutte contre la pauvreté;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

de déclarer le 17 octobre comme étant la « Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté » dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ;

de souligner les efforts individuels et collectifs menés au quotidien par ceux et celles qui vivent la grande pauvreté;

d'appeler à la plus grande mobilisation possible autour de nos citoyens les plus démunis.

Adopté à l'unanimité.

15.05

---

#### **CA14 14 0359**

##### **Proclamation de la Journée montréalaise de solidarité à la Charte mondiale des femmes pour l'humanité, le 17 octobre 2014.**

CONSIDÉRANT la Déclaration à l'occasion de la Journée internationale des femmes, le 8 mars 2005, adoptée à l'unanimité lors de la séance du conseil de la ville tenue le 21 février 2005 par sa résolution CM05 0080;

CONSIDÉRANT la création du Conseil des Montréalaises adoptée par le conseil de la ville le 17 mai 2004 par sa résolution CM04 0410;

CONSIDÉRANT la Déclaration de Montréal pour la diversité culturelle et l'inclusion adoptée à l'unanimité par le conseil de la ville le 24 mars 2004 par sa résolution CM04 0146;

CONSIDÉRANT les actions et les engagements de la Ville de Montréal et de ses arrondissements pour l'amélioration des conditions de vie des femmes et l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que l'arrondissement est le palier municipal le plus près du quotidien des citoyens et des citoyennes et qu'il entend poursuivre ses efforts pour l'amélioration des conditions de vie des femmes et l'atteinte de l'égalité entre les hommes et les femmes;

CONSIDÉRANT que les valeurs d'égalité, de justice, de solidarité, de liberté et de paix prônées par la Charte mondiale des femmes pour l'humanité sont partagées par l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, un milieu de vie inclusif;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

que le conseil d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, proclame la journée du 17 octobre Journée montréalaise de solidarité à la Charte mondiale des femmes pour l'humanité.

Adopté à l'unanimité.

15.06

---

#### **CA14 14 0360**

##### **Proclamation de la Semaine québécoise de réduction des déchets, du 18 au 26 octobre 2014.**

ATTENDU QUE la réduction des matières résiduelles est souhaitable au plan économique, notamment par la création d'emplois durables dans les entreprises qui œuvrent à la gestion écologique des déchets;

ATTENDU QUE la réduction des matières résiduelles est plus que jamais nécessaire au plan environnemental, notamment pour la santé, la protection du milieu naturel, la salubrité publique et l'amélioration de la qualité de vie;

ATTENDU QUE la Ville de Montréal s'est doté d'un Plan directeur de gestion des matières résiduelles de l'agglomération de Montréal 2010-2014;

ATTENDU QUE l'invitation du Réseau des Ressourceries du Québec et de son partenaire principal Recyc-Québec à participer à la Semaine québécoise de réduction des déchets;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'adhérer à la Semaine québécoise de réduction des déchets qui se tiendra du 18 au 26 octobre 2014;
2. de promouvoir la réduction des matières résiduelles.

Adopté à l'unanimité.

15.07

---

#### **CA14 14 0361**

##### **Proclamation de la Semaine des bibliothèques publiques, du 19 au 26 octobre 2014.**

CONSIDÉRANT que toutes les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

CONSIDÉRANT l'importance et la diversité des rôles joués par la bibliothèque publique auprès de la population, soit INFORMER, ÉDUIQUER, DONNER ACCÈS À LA CULTURE ET À LA DÉTENTE;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

CONSIDÉRANT que la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS  
Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

de proclamer la semaine du 19 au 26 octobre 2014, « Semaine des bibliothèques publiques » dans notre arrondissement.

Adopté à l'unanimité.

15.08

---

Le maire d'arrondissement Anie Samson désire souligner l'événement La Grande Secousse qui aura lieu le 16 octobre prochain à 10 h 16.

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CA14 14 0362

**Autoriser une dépense additionnelle de 60 583,78 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de deux perrons de béton à l'aréna Saint-Michel dans le cadre du contrat accordé à la firme Les Excavations Super inc. en vertu de la résolution CA 14 140112 de ce conseil, majorant ainsi le montant total du contrat de 766 308,38 \$ à 826 892,16 \$, taxes incluses.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 60 583,78 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de deux perrons de béton à l'aréna Saint-Michel dans le cadre du contrat accordé à la firme Les Excavations Super inc. en vertu de la résolution CA 14 140112 de ce conseil, majorant ainsi le montant total du contrat de 766 308,38 \$ à 826 892,16 \$, taxes incluses;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1141321005

---

**CA14 14 0363**

**Octroyer à la firme Girard-Hébert inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, un contrat de services professionnels pour l'aménagement de jeux d'eau au parc Bélair, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 31 158,23 \$, taxes incluses, dans le cadre de l'appel d'offres pour services professionnels IMM-14-03.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'octroyer à la firme Girard-Hébert inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, un contrat de services professionnels pour l'aménagement de jeux d'eau au parc Bélair, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 31 158,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-14-03 et de voter des crédits de 28 105,60 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1141321006

---

**CA14 14 0364**

**Accorder une contribution financière additionnelle de 10 600 \$ à l'organisme la Maison des jeunes par la Grand'Porte dans le cadre du programme Activités de loisirs et approuver le projet d'addenda débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2014 à cette fin.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'approuver le projet d'addenda entre la Ville de Montréal et l'organisme la Maison des jeunes par la Grand'Porte dans le cadre du programme Activités de loisirs et octroyer une contribution financière supplémentaire de 10 600 \$;
2. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer, pour et au nom de la Ville, le projet d'addenda dont copie est jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire, le tout aux termes et conditions y stipulés;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1144951011

---

**CA14 14 0365**

**Accorder une contribution financière de 11 660 \$ pour l'année 2014 à l'Organisation des jeunes de Parc-Extension pour le projet Option sauvetage et approuver le projet de convention à cette fin.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme l'Organisation des jeunes de Parc-Extension et octroyer une contribution financière de 11 660 \$;

2. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer, pour et au nom de la Ville, le projet de convention dont copie est jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire, le tout aux termes et conditions y stipulés;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1143356013

---

**CA14 14 0366**

**Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme MU pour la réalisation de deux murales dans les quartiers de Parc-Extension et Saint-Michel, à même les surplus de l'arrondissement et autoriser la signature du projet de convention à cette fin.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'approuver le projet de convention entre la Ville de Montréal et l'organisme MU, pour la réalisation de deux murales dans les quartiers de Parc-Extension et Saint-Michel et octroyer une contribution financière non récurrente de 10 000 \$ en provenance des surplus de l'arrondissement;
2. d'autoriser madame Isabel Assunção, directrice de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer, pour et au nom de la Ville, le projet de convention dont copie est jointe au dossier de la présente résolution et identifiée par la secrétaire, le tout aux termes et conditions y stipulés;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1144578003

---

**CA14 14 0367**

**Approuver le règlement d'un concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour le projet de construction de la nouvelle bibliothèque de Villeray et en autoriser la tenue, le tout sous réserve des sanctions officielles à obtenir de l'Ordre des architectes du Québec et du MAMOT.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver le règlement d'un concours d'architecture pluridisciplinaire en deux étapes pour le projet de construction de la nouvelle bibliothèque de Villeray et en autoriser la tenue, le tout sous réserve des sanctions officielles à obtenir de l'Ordre des architectes du Québec et du MAMOT.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1140227002

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA14 14 0368**

**Autoriser le greffier de la Ville à émettre une attestation de non-objection à la délivrance, par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), d'un certificat d'autorisation pour la réalisation de conduites privées d'égout pluvial avec ramification, situé dans une zone industrielle du district de Parc-Extension, se raccordant au(x) réseau(x) de la Ville, de même que d'ouvrages de régulation des eaux pluviales sur le terrain privé pour le compte de la compagnie J.B. Laverdure inc. située au 400 Crémazie ouest. Le projet est déjà construit et raccordé temporairement au raccordement existant.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, L.R.Q., c. Q-2 en vue d'une modification au branchement pluvial sur le réseau municipal, d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification, situé dans une zone industrielle du district de Parc-Extension, pour le compte de la compagnie J.B. Laverdure inc.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1131124002

---

**CA14 14 0369**

**Adhérer au projet SÉRAM (système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal) dans le cadre de l'implantation de nouveaux équipements de radio communication et d'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service de support premier niveau du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA).**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'adhérer au projet SÉRAM (Système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal) dans le cadre de l'implantation de nouveaux équipements de radio communication;
2. d'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de service de support de premier niveau du Service du matériel roulant et des ateliers (SMRA), pour les nouveaux équipements de radio communication pour une période de 10 ans;
3. dimputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1142955014

---

**CA14 14 0370**

Autoriser le versement d'une contribution financière totale de 4 470 \$ à 14 organismes de l'arrondissement, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement pour l'année 2014, comme suit : **DISTRICT DE VILLERAY** : 500 \$ à la Maison de quartier de Villeray, 200 \$ au **GASM** Groupe d'action en santé mentale de Villeray (Les déprimés anonymes); **DISTRICT DE SAINT-MICHEL** : 300 \$ à l'Âge d'or Rayons de Soleil, 300 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières, 250 \$ à Cyclonordsud (Société d'éducation pour le cyclisme à Montréal), 300 \$ à la Maison de répit La Ressource, 250 \$ au Centre communautaire Rendez-vous 50+ (Centre communautaire des aînés de St-Michel-Rosemont); **DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT** : 100 \$ au Centre communautaire Rendez-vous 50+ (Centre communautaire des aînés de Saint-Michel-Rosemont), 250 \$ au Groupe scout 160e Sainte-Cécile, 120 \$ **PARI** Saint-Michel (Projet d'aménagement résidentiel et industriel de Saint-Michel); **DISTRICT DE PARC-EXTENSION** : 250 \$ à La ligue des cadets de l'air du Canada Québec (Escadron 555 Maple Leaf des Cadets de l'air), 650 \$ à l'Organisation des Jeunes de Parc-Extension (PEYO), 500 \$ au Club de soccer Panellinios, 200 \$ à **VRAC** Environnement, 300 \$ au **CLAM** (Carrefour de liaison et d'aide multiethnique), le tout pour diverses activités sociales.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser le versement d'une contribution financière totale de 4 470 \$ à quatorze organismes de l'arrondissement, et ce, à même le budget discrétionnaire du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, pour l'année financière 2014, qui se décrit comme suit :

**DISTRICT DE VILLERAY**

500 \$ à la Maison de quartier de Villeray  
200 \$ au Groupe d'action en santé mentale de Villeray (Les déprimés anonymes)

**DISTRICT DE SAINT-MICHEL**

300 \$ à l'Âge d'or Rayons de Soleil  
300 \$ à Saint-Michel Vie Sans Frontières  
250 \$ à Cyclonordsud (Société d'éducation pour le cyclisme à Montréal)  
300 \$ à la Maison de répit La Ressource  
250 \$ au Centre communautaire Rendez-vous 50+ (Centre communautaire des aînés de Saint-Michel - Rosemont)

**DISTRICT DE FRANÇOIS-PERRAULT**

100 \$ au Centre communautaire Rendez-vous 50+ (Centre communautaire des aînés de Saint-Michel - Rosemont)  
250 \$ au Groupe scout 160<sup>e</sup> Sainte-Cécile  
120 \$ **PARI** Saint-Michel (Projet d'aménagement résidentiel et industriel de Saint-Michel)

**DISTRICT DE PARC-EXTENSION**

250 \$ à La ligue des cadets de l'air du Canada Québec (Escadron 555 Maple Leaf des Cadets de l'air)  
650 \$ à l'Organisation des Jeunes de Parc-Extension (PEYO)  
500 \$ au Club de soccer Panellinios  
200 \$ à **VRAC** Environnement  
300 \$ au **CLAM** (Carrefour de Liaison et d'Aide Multiethnique)

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

**CA14 14 0371**

**Recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2014, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA05-14007.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de recevoir le rapport consolidé faisant état, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2014, de l'ensemble des décisions déléguées prises par l'arrondissement, dans l'exercice de ses pouvoirs délégués, en vertu du règlement RCA05-14007.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1141309015

---

**CA14 14 0372**

**Autoriser une dépense de 700 \$ pour la participation de l'arrondissement à une soirée bénéfice du Centre de loisirs communautaires Lajeunesse, organisée au profit de leurs activités qui se tiendra, jeudi, le 23 octobre 2014.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. d'autoriser la participation de l'arrondissement à la soirée bénéfice du Centre de loisirs communautaires Lajeunesse.
2. d'autoriser une dépense de 700 \$ à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1144578002

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.01 à 40.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA14 14 0373**

**Autoriser une dérogation au Règlement RCA13-14008 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2014) ».**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'autoriser une dérogation au Règlement RCA13-14008 intitulé « Règlement sur les tarifs de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (exercice financier 2014) », afin de facturer le propriétaire de l'immeuble du 154, rue Villeray, une somme de 4 354,80 \$ plutôt que les 5 500,80 \$ prévus à ce règlement.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1141720003

---

#### **CA14 14 0374**

**Édicter une ordonnance interdisant les manœuvres de virage en "U" en direction sud sur le boulevard Saint-Michel, à l'intersection de la rue Louvain**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M. c. C-4.1), une ordonnance sur le boulevard Saint-Michel, à l'intersection de la rue Louvain visant à interdire les manœuvres de virage en "U" aux véhicules circulant en direction sud sur le boulevard Saint-Michel et de conserver toute autre réglementation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

40.01 1146728003

---

#### **CA14 14 0375**

**Édicter une ordonnance visant le retrait d'une signalisation de passage pour écoliers à l'intersection des rues Jean-Talon et des Érables**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M. c. C-4.1), une ordonnance sur la rue Jean-Talon, à l'intersection de l'avenue Des Érables, visant à retirer la signalisation de passage pour écoliers, située dans les quadrants nord-est et sud-est de l'intersection et de conserver toute autre réglementation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

40.02 1146728004

---

#### **CA14 14 0376**

**Édicter une ordonnance réduisant à 50 km/h la limite de vitesse prescrite sur l'avenue Papineau, entre le boulevard Crémazie et la rue Charland.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

1. d'édicter, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (R.R.V.M. c. C-4.1), une ordonnance sur l'avenue Papineau, entre le boulevard Crémazie et la rue Charland, visant à :
  - réduire la limite de vitesse prescrite sur l'avenue Papineau à 50 km/h;

2. de soumettre ladite ordonnance accompagnée du plan de signalisation et du plan d'information au ministère des Transports du Québec dans les quinze (15) jours suivant son adoption;
3. de conserver toute autre réglementation en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

40.03 1146728001

---

**CA14 14 0377**

**Donner un avis de motion du Règlement RCA14-14011 relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement RCA14-14011 intitulé « Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».

40.04 1142761002

---

**CA14 14 0378**

**Donner un avis de motion du Règlement RCA14-14006 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 125 000 \$ pour la réalisation de travaux dans les parcs de l'arrondissement ».**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement RCA14-14006 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 3 125 000 \$ pour la réalisation de travaux dans les parcs de l'arrondissement ».

40.05 1144322003

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.06 à 40.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA14 14 0379**

**Donner un avis de motion du Règlement RCA14-14007 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 850 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière, de reconstruction de rues et de trottoirs dans l'arrondissement ».**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement RCA14-14007 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 850 000 \$ pour la réalisation de travaux de réfection routière, de reconstruction de rues et de trottoirs dans l'arrondissement ».

40.06 1144322004

---

**CA14 14 0380**

**Donner un avis de motion du Règlement RCA14-14008 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 150 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement ».**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement RCA14-14008 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 150 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement ».

40.07 1144322005

**CA14 14 0381**

**Donner un avis de motion du Règlement RCA14-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 491 000 \$ pour le remplacement et l'acquisition de véhicules, de machinerie et d'équipements de l'arrondissement ».**

**AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le maire d'arrondissement Anie Samson, de la présentation pour adoption, à une séance subséquente du conseil d'arrondissement, du règlement RCA14-14009 intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 491 000 \$ pour le remplacement et l'acquisition de véhicules, de machinerie et d'équipement de l'arrondissement ».

40.08 1144322006

**CA14 14 0382**

**Adopter le second projet de Règlement 01-283-81 modifiant le Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, suite à l'adoption du Règlement 04-047-136 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), conformément au Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) et recevoir le procès verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 29 juillet 2014.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion Règlement 01-283-81 modifiant le Règlement de zonage numéro 01-283 de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension» a été donné le 8 juillet 2014, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue 29 juillet 2014, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir, édition du 11 juillet 2014;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement 01-283-81 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 29 juillet 2014;
2. d'adopter le second projet de Règlement 01-283-81 modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), suite à l'adoption du Règlement 04-047-136 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), conformément au Plan de développement urbain, économique et social (PDUES);

Adopté à l'unanimité.

40.09 1146006013

**CA14 14 0383**

**Adopter la résolution numéro PP14-14010 relativement à l'agrandissement d'un usage résidentiel protégé par droit acquis et pour la construction d'un bâtiment dont la hauteur de son rez-de-chaussée excède la hauteur prescrite sur la propriété sise au 8464, 10<sup>e</sup> Avenue en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP14-14010 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 14 août 2014 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 26 août 2014, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 18 août 2014;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 2 septembre 2014;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal de Saint-Michel, édition du 10 septembre 2014;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Mary DEROS

et résolu :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions des articles 13 et 625 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), la résolution à l'effet d'accorder les demandes d'autorisation pour l'agrandissement d'un usage résidentiel protégé par droit acquis dans un secteur autre que résidentiel à un niveau supérieur qu'il occupait lorsqu'il était autorisé de plein droit et pour la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages dont la hauteur de son rez-de-chaussée excède la hauteur maximale prescrite qui correspond à 2 mètres au-dessus du niveau du trottoir sur la propriété sise au 8464, 10<sup>e</sup> Avenue en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1141010025

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.11 à 40.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CA14 14 0384**

**Adopter la résolution numéro PP14-14011 relativement à une dérogation à l'usage résidentiel (H.2-4) prescrit afin de permettre l'occupation d'une partie du rez-de-chaussée du bâtiment sis aux 7701 à 7711, 17<sup>e</sup> Avenue, à des fins d'équipements collectifs et institutionnels, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003).**

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de résolution numéro PP14-14011 a été adopté par le conseil d'arrondissement le 14 août 2014 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003);

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 26 août 2014, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 18 août 2014;

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de l'assemblée de consultation fut reçu et le second projet de résolution adopté par le conseil d'arrondissement à sa séance du 2 septembre 2014;

CONSIDÉRANT qu'un avis de demande d'approbation référendaire a été publié dans le journal de Saint-Michel, édition du 10 septembre 2014;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à cette résolution n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), et ce, malgré les dispositions de l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), la résolution à l'effet d'accorder une dérogation à l'usage résidentiel prescrit (H.2-4) afin de permettre l'occupation d'une partie du rez-de-chaussée du bâtiment sis aux 7701 à 7711, 17<sup>e</sup> Avenue, à des fins d'équipements collectifs et institutionnels, et ce, aux conditions suivantes :

- que l'usage E.5(2) soit limité à une superficie de 1 400 m<sup>2</sup>, au rez-de-chaussée du bâtiment;
- que toutes les nouvelles ouvertures soient réalisées dans les mêmes proportions que celles existantes et qu'elles reprennent les mêmes matériaux que celles-ci;
- que tous les équipements mécaniques nécessaires au fonctionnement de l'établissement soient installés au toit du bâtiment et qu'ils ne soient pas visibles de la voie publique;
- que la cour latérale fasse l'objet d'un aménagement paysager;
- que la surface des dix (10) cases de stationnement dédiées au nouvel usage soit recouverte d'un ou de plusieurs matériaux conformes à ceux prescrits à l'article 580.1 du règlement de zonage 01-283;
- que le revêtement d'asphalte à l'arrière de l'immeuble, entre le bâtiment et le trottoir, soit remplacé par des végétaux plantés en pleine terre, sauf pour les aires de circulation et de chargement;
- que toutes les livraisons se fassent en semaine, entre 8h et 17h;
- qu'à défaut de se prévaloir de la présente autorisation dans un délai de 24 mois, celle-ci deviendra nulle et sans effet.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1145898014

---

#### CA14 14 0385

**Adopter le Règlement RCA06-14001-9 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), suite à l'adoption du Règlement 04-047-136 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) conformément au Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 29 juillet 2014.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA06-14001-9 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001) a été donné le 8 juillet 2014, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 29 juillet 2014, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 11 juillet 2014;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le règlement RCA06-14001-9 et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 29 juillet 2014;
2. d'adopter le Règlement RCA06-14001-9 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA06-14001), suite à l'adoption du Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Montréal (RVM 04-047-136) conformément au plan de développement urbain, économique et social (PDUES).

Adopté à l'unanimité.

40.12 1146006014

---

#### CA14 14 0386

**Adopter le Règlement RCA04-14003-2 modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), suite à l'adoption du Règlement 04-047-136 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) conformément au Plan de développement urbain, économique et social (PDUES) et recevoir le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 29 juillet 2014.**

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du Règlement RCA04-14003-2 modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003) a été donné le 8 juillet 2014, et le premier projet de règlement adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée de consultation s'est tenue le 29 juillet 2014, dûment convoquée par avis paru dans le journal Le Devoir du 11 juillet 2014;

CONSIDÉRANT que conformément à la Loi sur les cités et villes, tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu le Règlement RCA04-14003-2 modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension (RCA04-14003) et ont renoncé à sa lecture;

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

1. de recevoir le procès-verbal de l'assemblée de consultation publique tenue le 29 juillet 2014;
2. d'adopter le Règlement RCA04-14003-2, modifiant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (RCA04-14003), suite à l'adoption du Règlement 04-047-136 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), conformément au plan de développement urbain, économique et social (PDUES).

Adopté à l'unanimité.

40.13 1146006012

---

#### CA14 14 0387

**Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006), une dérogation mineure aux articles 90, 91, 389 et 390 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283) relativement à la construction d'une cour anglaise en façade dans un secteur patrimonial et qui déroge aux superficies minimales et à la profondeur maximale requises, pour le bâtiment situé au 7220, avenue Henri-Julien.**

Le maire d'arrondissement explique les modalités de cette demande de dérogation mineure, et invite les personnes intéressées à se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Personne ne manifeste le désir de s'exprimer sur ce sujet.

Soumise, une demande de dérogation mineure relativement à la construction d'une cour anglaise en façade dans un secteur patrimonial et qui déroge aux superficies minimales et à la profondeur maximale requises, pour le bâtiment situé au 7220, avenue Henri-Julien.

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 8 septembre 2014, d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement RCA02-14006 sur les dérogations mineures;

ATTENDU que la présente séance publique a été dûment convoquée par avis publié dans le journal Progrès de Villeray/Parc-Extension, édition du 16 septembre 2014, afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU que madame Christine Comeau, propriétaire d'un immeuble voisin s'est objectée à la présente dérogation;

ATTENDU les informations fournies séance tenante sur le dossier;

ATTENDU les interventions de madame le maire Anie Samson et de la conseillère Mary Deros à l'effet de recommander d'accepter le dossier aux conditions énumérées à la résolution.

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures (RCA02-14006), une dérogation mineure aux articles 90, 91, 389 et 390 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (01-283), relativement à l'emplacement, aux superficies minimales et à la profondeur maximale requises pour la construction d'une cour anglaise en façade, d'une superficie minimale de 0,93 mètre carré et de 1,72 mètre de profondeur dans un secteur patrimonial, aux conditions suivantes :

- l'installation de la clôture en fer forgé, sur la limite avant de la propriété;
- l'interdiction d'installer un toit, une marquise ou toute autre structure au-dessus de la nouvelle porte d'entrée;
- la mise en place d'aménagements paysagers en avant et aux pourtours de la cour anglaise afin de minimiser la visibilité de cette dernière à partir de la voie publique.

Adopté à l'unanimité.

40.14 1146495004

---

#### CA14 14 0388

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la réfection de la maçonnerie en façade du bâtiment situé aux 7771-7775, rue Saint-Denis. Demande de permis numéro 3000881541.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans 1/2 et 2/2 déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 9 septembre 2014 visant la réfection de la maçonnerie en façade du bâtiment situé aux 7771-7775, rue Saint-Denis. Demande de permis numéro 3000881541.

Adopté à l'unanimité.

40.15 1141385056

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.16 à 40.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CA14 14 0389**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le plan visant le remplacement de six fenêtres en façade du bâtiment situé au 8455, rue Saint-Denis. Demande de permis 3000854002.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan 1/1 déposé en soutien à la demande de permis, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 9 septembre 2014 et visant le remplacement de 6 fenêtres en façade du bâtiment situé au 8455, rue Saint-Denis (Demande de permis numéro 3000854002).

Adopté à l'unanimité.

40.16 1146495006

---

**CA14 14 0390**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant le remplacement des portes d'entrée et d'issues de secours et la transformation d'une porte extérieure sur le bâtiment situé au 225, rue de Liège Ouest. Demande de permis 3000855262.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés «Élévation proposée rue de Liège Ouest», numéro A1-400, datés du 5 juin 2014, préparés par André A. Cardinal, architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 9 septembre 2014 et visant le remplacement des portes d'entrée et d'issues de secours et la transformation d'une porte extérieure sur le bâtiment situé au 225, rue de Liège Ouest (demande de permis numéro 3000855262).

Adopté à l'unanimité.

40.17 1146495005

---

**CA14 14 0391**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'ajout d'une persienne et d'une thermopompe sur le mur latéral droit du bâtiment situé au 7000, avenue du Parc. Demande de permis 3000853022.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, l'élévation 1/1 déposée en soutien à la demande de permis et le plan ASK-103, datés du 20 août 2014 et préparés par Studio MMA, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 9 septembre 2014 et visant l'ajout d'une persienne et d'une thermopompe sur le mur latéral droit du bâtiment situé au 7000, avenue du Parc (Demande de permis 3000853022).

Adopté à l'unanimité.

40.18 1146495007

---

#### **CA14 14 0392**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant l'ajout de deux sorties de ventilation sur le toit du bâtiment situé au 8552 à 8678, boulevard Pie-IX, aux fins de l'aménagement du local 8588A, boulevard Pie-IX. Demande de permis 3000837182.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans intitulés « Système de ventilation », « Élévation » et « Implantation », daté du 9 juin 2014, préparés par Aéronergie, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 9 septembre 2014 et visant l'ajout de deux sorties de ventilation sur le toit du bâtiment situé au 8552 à 8678, boulevard Pie-IX, aux fins de l'aménagement du local 8588A (Demande de permis numéro 3000837182).

Adopté à l'unanimité.

40.19 1146495003

---

#### **CA14 14 0393**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant la fusion de deux bâtiments mixtes et la transformation d'une partie de ceux-ci à des fins d'habitation de 16 logements, pour les bâtiments situés aux 1460 à 1480 et 1500 à 1520, rue Jarry Est. Demande de permis 3000846264.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Sylvain OUELLET

et résolu :

d'approuver conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les plans numérotés A201, A202, A203 et A204, datés du 15 septembre 2014, préparés par Andi Rusu, architecte, estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 17 septembre 2014 et visant la fusion de deux bâtiments mixtes et la transformation d'une partie de ceux-ci à des fins d'habitation de 16 logements, pour les bâtiments situés aux 1460 à 1480 et 1500 à 1520, rue Jarry Est (demande de permis numéro 3000846264), à la condition que tous les équipements mécaniques prévus ou à venir soient localisés sur le toit et non visibles de la rue.

Adopté à l'unanimité.

40.20 1146495002

---

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

de réunir, pour fins d'études, les articles 40.21 à 40.22 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CA14 14 0394**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, les plans visant le remplacement des fenêtres et de la porte d'entrée du rez-de-chaussée de la façade du bâtiment situé aux 7974-7978, rue Saint-Denis. Demande de permis 3000861287.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, les items 1, 2 et 10 du document intitulé « Commande finale 103363 » et l'item 1 du document intitulé « Soum 109785 », déposés en soutien à la demande de permis et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 9 septembre 2014 et visant le remplacement des fenêtres et de la porte d'entrée du rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 7974-7978, rue Saint-Denis. (Demande de permis numéro 3000861287).

Adopté à l'unanimité.

40.21 1141010031

---

#### **CA14 14 0395**

**Approuver, conformément au Règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement, le remplacement des saillies du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>e</sup> étage de la façade du bâtiment situé aux 8278-8282, rue Saint-Denis. Demande de permis 3000863403.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN

et résolu :

d'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, le plan réalisé par Balcon Ideal inc. déposé en soutien à la demande de permis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 9 septembre 2014 et visant le remplacement des saillies du premier et du deuxième étage de la façade du bâtiment situé aux 8278-8282, rue Saint-Denis. Demande de permis numéro 3000863403

Adopté à l'unanimité.

40.22 1141010032

---

**CA14 14 0396**

**Nommer un maire suppléant d'arrondissement pour la période du 8 octobre 2014 au 3 février 2015.**

Il est proposé par Anie SAMSON

appuyé par Frantz BENJAMIN  
Sylvain OUELLET

et résolu :

que la conseillère Mary Deros, soit nommée à titre de maire d'arrondissement suppléante, pour la période comprise entre le 8 octobre 2014 et le 3 février 2015.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1141766009

---

**Levée de la séance**

À 21 h 25 la séance est levée.

70.01

---

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

---

Anie SAMSON  
Maire d'arrondissement

---

Danielle LAMARRE TRIGNAC  
Chef de division Relations avec les  
citoyens / communications et greffe et  
Secrétaire d'arrondissement

J'approuve toutes les résolutions, tous les règlements et ordres contenus au présent procès-verbal comme si je les avais signés individuellement.

---

Anie SAMSON  
Maire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 novembre 2014.